



3 questions à...

Jocelyne Jolly : « Avec Euroshnet, nous pouvons nous faire entendre. »

Pour faire face à une mondialisation galopante, plus de trois cents experts européens se sont organisés en réseau à travers Euroshnet afin d'harmoniser leurs points de vue et de les faire valoir auprès des instances de normalisation internationale.

Rencontre avec Jocelyne Jolly, de la Mission normalisation et personne contact d'Euroshnet à l'INRS.

■ **Travail et Sécurité : À quoi sert Euroshnet ? Comment peut-on être informé de ses activités ?**

Jocelyne Jolly : Euroshnet (pour EUROpean Occupational Safety and Health NETwork)(¹) est un réseau européen de préventeurs engagés dans des activités de normalisation, de certification et de recherche associée à ces activités. Ce sont des experts issus des différents organismes de l'Union européenne et aussi de l'AELE (Association européenne de libre-échange) : Suisse, Norvège... Ils participent aux groupes de travail des comités techniques nationaux, européens ou internationaux (²) pour l'élaboration de normes dans leur domaine de compétence. Ils sont en charge d'essais et de certifi-

cation des équipements de travail, ou encore, ils effectuent des recherches dans l'un de ces domaines. Autant dire qu'ils exercent un rôle primordial en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe. Notre activité la plus visible actuellement est notre site internet : www.euroshnet.org. Pour simplifier la communication entre experts de tous les pays, il est rédigé en anglais. Il comprend deux parties. L'une, publique, est consultable par tous et présente le réseau et ses activités. L'autre, réservée aux membres inscrits, ouvre notamment la possibilité de participer à des forums de discussion sur la normalisation, la certification et les recherches associées. Aujourd'hui, neuf forums sont ouverts : émissions, équipe-

ments de protection individuelle, machines, sécurité électrique, essais et certification, ergonomie, problèmes généraux, atmosphères explosibles, fonctionnement interne du réseau. Les participants peuvent également envoyer des sujets non prévus dans cette architecture, grâce à une fonction *notice board* (ou tableau d'affichage). Sur ces forums, chacun s'exprime en tant qu'expert, individuellement, et non au

nom de son organisme ou de son pays d'origine. Cela permet, au moins en théorie, d'éviter les effets « langue de bois ».

■ **D'où vient Euroshnet ? Pourquoi ce réseau a-t-il été créé et par qui ?**

J. J. : Face aux enjeux considérables de la mondialisation des marchés, il est apparu qu'une harmonisation, voire une



Euroshnet en bref

Huit structures issues de six pays participent au comité de pilotage d'Euroshnet :

- Allemagne : Hauptverband der gewerblichen Berufsgenossenschaften (HVBG/BG-PRÜFZERT) et Kommission Arbeitsschutz und Normung (KAN) ;
- Espagne : Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT) ;
- Finlande: Finish Institute of Occupational Health (FIOH) ;
- France : Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et Eurogip ;
- Pologne : Central Institute for Labour Protection - National Research Institute (CIOP-PIB) ;
- Royaume-Uni : Health and Safety Laboratory (HSL).

confrontation préalable des points de vue entre Européens, était nécessaire. En effet, il ne s'agit plus de défendre les seuls avis français, allemands, etc., auprès de l'ISO ou de la CEI (3) par exemple, mais des opinions plus largement partagées. Nous avons la conviction qu'avec notre « culture de préventeurs » et notre sensibilité européenne, nous devons et nous pouvons désormais nous faire entendre.

En 2001, le réseau Euroshnet a été créé à l'issue de la Conférence de Dresde (4), organisée à l'initiative de l'INRS (France) et du HVBG (Allemagne). Huit structures issues de six pays ont immédiatement adhéré : l'Allemagne (deux organismes : HVBG et KAN), l'Espagne, la France (deux organismes : INRS et Eurogip), la Finlande, la Pologne et le Royaume-Uni. À l'heure actuelle, le réseau regroupe plus de 300 experts, dans seize pays.

■ Qui peut faire partie d'Euroshnet ? Comment fonctionne et est animé le réseau ?

J. J. : L'inscription dans le réseau est une démarche volon-

taire qui s'effectue directement sur le site internet. Cette inscription est acceptée d'emblée pour les experts faisant partie des organismes « autorisés » par les statuts d'Euroshnet. Pour les autres experts, c'est la personne contact du réseau et du même pays que le candidat qui examine la demande. Le candidat doit répondre à deux conditions : être activement impliqué dans des activités de prévention et participer à des travaux de normalisation, de certification ou de recherche associée. Les organismes autorisés en France sont l'INRS, Eurogip, la Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), ainsi que les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) (5).

Chaque forum est animé par un coordonnateur, qui assume la responsabilité des contenus. Les coordonnateurs se réunissent environ quatre fois par an pour harmoniser leurs pratiques. Un groupe de suivi, constitué de représentants des organismes fondateurs, se réunit quatre à cinq fois par an pour évoquer les évolutions nécessaires, les critères d'éligibilité, organiser les conférences plénières. La dernière d'entre

elles a eu lieu en octobre 2005 à Paris (6). Les actes seront bientôt disponibles sur le site internet du réseau. Enfin, l'ensemble est structuré sous la surveillance d'un comité de pilotage, qui comprend un membre de la direction (ou un de ses délégués) de chaque organisme fondateur. La présidence du comité est tournante. En 2005 elle était française, en 2006 elle est finlandaise.

**Propos recueillis
par Antoine Bondéelle**

1. Réseau européen de sécurité et santé au travail.
2. Exemples, pour la France, l'Afnor : Association française de normalisation (Paris). Site Internet : www.afnor.fr. Pour l'Europe, le CEN : Comité européen de normalisation (Bruxelles). Site : www.cenorm.be. Pour l'international, l'ISO : International for Standardization Organisation (Genève). Site : www.iso.org/iso/fr
3. CEI : Commission électrotechnique internationale. Site : www.iec.ch
4. Conférence de Dresde : Normalisation, essais et certification – Contribution à la santé et à la sécurité du travail, Conférence européenne, Dresde, 10-11 octobre 2001
INRS : www.inrs.fr
Eurogip : www.eurogip.fr/fr/
HVBG : www.hvbg.de
KAN : www.kan.de
5. Des experts des CRAM suivantes sont à ce jour inscrits à Euroshnet : Alsace-Moselle, Auvergne, Bourgogne et Franche-Comté, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Île-de-France, Nord-Est, Normandie, Rhône-Alpes, Sud-Est.
6. Europe élargie et mondialisation – 2^e Conférence européenne sur la normalisation, les essais et la certification en santé et sécurité du travail, Paris, 20-21 octobre 2005.

**Pour toute
information
concernant
Travail et Sécurité,
contacter
Françoise Fillou
au 01 40 44 30 40, ou
par mail ts@inrs.fr**